

COMMUNE DE MALLING – PETITE HETTANGE
COMPTE – RENDU SOMMAIRE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN à 20h00

Le Conseil Municipal, s'est réuni en séance plénière, en nombre prescrit par la loi, le **2 juin 2022** à **20h00** heures, en Mairie de Malling sous la présidence de Madame LUZERNE Marie Rose, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux :

- en fonction : **12**
- présents à l'ouverture de la séance: **8**
- procurations : **4**

LUZERNE M-Rose	X	BAYARD Richard	X	MENANT Aurélie	X
CORREIA Manuel	X	BACKES Fabien		FERRY Jean-Louis	
GRANTHIL Gilbert	X	KIPPER Gérard		MICHELS Roger	
POESY Frédéric	X	PULL Michel	X	SABE Daniel	X

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Madame LUZERNE Marie Rose, Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20H00.

Procurations :

Monsieur Fabien BACKES a donné procuration à Monsieur Richard BAYARD
Monsieur Roger MICHELS a donné procuration à Monsieur Daniel SABE
Monsieur Gérard KIPPER a donné procuration à Madame Marie-Rose LUZERNE
Monsieur Jean-Louis FERRY à donné procuration à Monsieur Michel PULL

Monsieur Manuel CORREIA est élu secrétaire de séance, à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L2121-5 du CGCT.

DCM 35 /2022 – Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

Article 1^{er} : Adopter le procès-verbal des délibérations adoptées en séances ordinaires le **11 avril 2022** dans son intégralité.

DCM 36 /2022 – Compte rendu des décisions prises par le Maire

Par délibération en date du 29 mai 2020 et en application des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal a donné délégation au Maire sur les matières prévues par les textes. En conformité avec ces derniers, et par la présente communication il rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans ce cadre :

N°	Date	Désignation	Montant HT
25/2022	23/05/2022	Panneaux affichage + fixation « extinction éclairage nocturne » chez SIGNATURE à Heillecourt	456,46 €
26/2022	24/05/2022	Impression journal communal 350 exemplaires en papier recyclé chez A2DV à Florange	869,00 €
27/2022	25/05/2022	Devis mise en place d'un interphone permettant l'ouverture de la barrière du camping à distance	1 296,50 €

DCM 37/2022 – Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° **09/2020** du 23 mai 2020 portant création de 3 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n° **11/2020** du 23 mai 2020 relative à l'élection du 2^{ème} adjoint au maire,

Vu l'arrêté municipal n° **10/2020** du 26 mai 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Considérant la vacance du poste de 2^{ème} adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Préfet par courrier reçu le **20 mai 2022**,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 2^{ème} adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Sous la direction de Madame le Maire, il a été procédé à l'élection du 2^{ème} adjoint en remplacement de Madame Marie-France MUSSELECK démissionnaire ;

Madame Aurélie MENANT se porte volontaire et est élue au 1^{er} tour, au scrutin secret à la majorité absolue par **11 voix Pour et 1 Contre**

Madame Aurélie MENANT a été immédiatement installée dans ses fonctions.

DCM 38/2022 – Indemnités de fonction aux élus locaux

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante d'attribuer une indemnité de fonction au 2^{ème} adjoint, équivalente à celle perçue par le 1^{er} et le 3^{ème} adjoint selon le tableau suivant :

Fonction	Indemnité Maximum (allouée en % de l'indice 1027)	Indemnité Votée en % de l'indice 1027
1 ^{er} Adjoint Richard BAYARD	10,7	7,5
2 ^{ème} Adjoint Aurélie MENANT	10,7	7,5
3 ^{ème} Adjoint Manuel CORREIA	10,7	7,5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **Constater** que le montant des indemnités versées à Malling reste inchangé soit 69 % du montant total autorisé ;
- **Fixer** le montant des indemnités de fonction alloué au 2^{ème} adjoint suite à une démission, comme suit : **7,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;**
- **Préciser** que ces indemnités seront payées mensuellement et seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice ;
- **Préciser** que cette décision s'applique dès l'élection du 2^{ème} adjoint soit le **2 juin 2022 ;**
- **Dire** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget ;
- **Donner** tout pouvoir à Madame le Maire pour l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme
Fait et délibéré à Malling
Les jours, mois et ans susdits
Madame le Maire
LUZERNE Marie-Rose
Affiché le 7 juin 2022